PROVINCE DE QUÉBEC **MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY**

Procès-verbal de l'ajournement de la session ordinaire du conseil municipal, tenue le 13 août 2019 à 19h30 à la salle du conseil située au 309, 4e Avenue, Saint-Paul-de-Montminy.

Sont présents : Madame Odile Blais et messieurs Guy Boivin, Martin Boulet, Gaston Lessard et Rémi Fontaine formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Talbot, maire.

Est également présente: Madame Claudette Aubé, directrice générale.

Est absent : Monsieur Christian Nadeau

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :
Monsieur Alain Talbot constate le quorum à 19h30 heures, souhaite la bienvenue à l'assistance et déclare la séance ouverte.

2019-08-16: LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
Il est proposé par monsieur Martin Boulet, appuyé par madame Odile Blais et résolu d'ouvrir la séance qui a été ajournée le 12 août 2019.
À l'unanimité.

9. VOIRIE

2019-08-17 : DÉCOMPTE NUMÉRO 2
Considérant la demande de paiement numéro 2 au montant de 862 352.70$ présentée par les Excavations Martin Mercier inc pour la réfection du 3ème Rang;
Considérant la recommandation de WSP du 13 août 2019;
Il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu d'autoriser le paiement de 862 352.70$ à faire aux Excavations Martin Mercier inc pour les travaux de réfection du 3ème Rang aux conditions incluses à la recommandation de paiement de WSP.
À l'unanimité.

2019-08-18 : TRAVAUX 16ÈME RUE ET 8ÈME AVENUE
Monsieur Guy Boivin s'étant retiré de la discussion et décision de ce point et se basant sur les prix des fournisseurs fournis pour le matériel et les équipements pour l'année 2019, il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu de mandater Les Excavations Denis Rémillard inc afin de construire une voie carrossable entre la 8ème Avenue et la 16ème Rue pour un budget de 4000$ en installant 2 ponceaux fournis par la municipalité et 30 voyages de gravier.
À l'unanimité.

2019-08-19 : ACHAT D'UNE FAUCHEUSE
Il est proposé par monsieur Martin Boulet, appuyé par monsieur Rémi Fontaine et résolu d'attribuer un budget de 10 000$ tiré des dépenses de voirie pour l'achat d'une faucheuse correspondant aux besoins opérationnels de la municipalité.
À l'unanimité.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS : Aucune nouvelle question.

2019-08-20 : LEVÉE DE LA SÉANCE
Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par madame Odile Blais et résolu de lever la séance, il est 20h27.
À l'unanimité.

Alain Talbot

Je, Alain Talbot, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Claudette Aubé

Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement les actes et délibérations du conseil municipal lors de l'ajournement du 13 août 2019 de la réunion régulière tenue le 12 août 2019.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 3 septembre 2019.